Les Affaires extérieures au Parlement

La création d'un commonwealth francophone

Le 24 octobre, on a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelles mesures le gouvernement entendait prendre pour encourager l'établissement d'un commonwealth francophone, conformément à l'idée formulée par M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal? » Voici la réponse de M. Martin:

« Le concept de la Francophonie reste encore pour le moment à être présisé. Les récentes visites au Canada, non seulement du président Senghor du Sénégal mais aussi du ministre français des Affaires étrangères, nous ont fourni l'occasion de procéder à un échange de vues préliminaires sur toute cette question qui s'est avérée très utile.

En dépit du fait qu'aucune proposition bien définie n'ait jusqu'ici été sou nise, le Gouvernement canadien est tout à fait favorable à l'établissement de iens plus étroits et à l'intensification des échanges dans le domaine culturel et autres domaines connexes avec les pays qui, comme le Canada, possèdent en commun l'héritage linguistique et culturel français.

C'est la politique du Gouvernement canadien de donner, dans les relations internationales, pleine expression au caractère bilingue et biculturel de notre pays. L'intensification de nos relations avec les pays francophones, que nous avois encouragée de façon énergique au cours des dernières années, représente une dimension nouvelle et précieuse pour la diplomatie canadienne. Nous désirons participer activement à tout effort visant à l'élaboration d'un cadre permettant une plus ample coopération entre les états francophones.

J'ai, par conséquent, informé mes distingués visiteurs que le Canada accueillerait favorablement toute proposition tendant à l'établissement d'un tel cadre qui favoriserait des contacts plus étroits et des échanges plus nombreux entre les pays francophones. On devrait évidemment tenir compte, en même temps, des structures et des besoins particuliers de tous ces pays qui, comme le Canada, s'in éressent à cette idée. Le Gouvernement canadien en est actuellement à examiner cette question et il en poursuivra l'étude en consultation avec les autres gouvernements intéressés.

Pour ce qui est des modalités de la participation canadienne, je peux vous assurer qu'une éventuelle participation du Canada se fondéra sur les deux principes fondamentaux qui ont toujours guidé nos actions dans ce domaine par le passé, c'est-à-dire : que le Gouvernement du Canada représente le Canada tout entier sur le plan international et que nous sommes tout à fait disposés à mettre pouvoirs dans le domaine des affaires extérieures au service de tous les Canadiens, y compris naturellement ceux qui ont comme héritage commun la culture et la langue françaises.

559

Compartiétariat iécale, rution

inent Ontri-Oppe-

ré aire » aux

v :aux

er tiel-

ifiret €ifec-

la ions
C arte
ia des
4 Le

nois ompos en faudra

u iroit mation

ıd , la